Eau et dÃ©lits

Dossier de
 Martine LE BEC
April 2012

Bien que dÃ©plorÃ©s, les cas de contamination industrielle ne sont en rÃ¨gle gÃ©nÃ©rale jamais sanctionnÃ©s ni pris Ã leur ju mesure au regard des dommages irrÃ©versibles causÃ©s sur l'environnement et des destructions des modes de vie des communautÃ©s. SynthÃ¨se de l'atelier "Eau et dÃ©lits" organisÃ©e Ã Marseille par le FAME - Martine LE BEC, H2o avril 2012.

Se doter d'outils juridiques pour dÃ©fendre le droit Ã l'eau et pÃ©naliser son usage irrationnel

Bien que dÃ©plorÃ©s, les cas de contamination industrielle ne sont en rÃ¨gle gÃ©nÃ©rale jamais sanctionnÃ©s ni pris Ã leur ju mesure au regard des dommages irrÃ©versibles causÃ©s sur l'environnement et des destructions des modes de vie des communautÃ©s. Au cours de cette session organisÃ©e par le FAME, quelques cas de contaminations aussi criminelles que banalisÃ©es ont Ã©tÃ© exposÃ©s par la voix de ceux qui sont contraints d'en assumer les consÃ©quences sans l'avoir choisi simplement parce qu'ils vivaient lÃ . Ces tÃ©moignages engagent la rÃ©flexion sur la faillite des mÃ©canismes lÃ©gaux qui Ã©chouent Ã protÃ©ger les cours d'eau et sur les limites des outils juridiques existants en matiÃ¨re de droit administratifs et civil dans la mesure oÃ¹ ils sont insuffisants pour dÃ©courager les pollueurs et ne sauraient restaurer les Ã©quilibres rompus.

Le partage des eaux - FAME 2012

5 sessions avec les acteurs internationaux autour du droit Ã l'eau

Marseille - 15 mars 2012

Graciela GONZALES DE ENCIZO & Atahualpa Sofia ENCIZO GONZALES, Un Salto de Vida - Mexique

Jacques VIERS, Commission Entreprises d'Amnesty International - France

Alessandra LILLO, FacultÃ© d'architecture de Pescara-Abruzzo - Italie

Linda SHEEHAN, avocate au Earth Law Center - Ã‰tats-Unis

Gustavo GOMEZ, procureur gÃ©nÃ©ral Ã la Cour fÃ©dÃ©rale de TucumÃ¡n - Argentine

ModÃ©rateur : William BOURDON, avocat Ã la cour, prÃ©sident de Sherpa - France

synthÃ¨se de Martine LE BEC

image Kadir van Lohuizen / Noor - Amnesty International

H2o - avril 2012

Â

Les entreprises ont bien captÃ© la nÃ©cessitÃ© d'un nouveau discours, plus attentif Ã l'humanitÃ© et Ã la planÃ¨te. Dans l'eau droit Ã l'eau est mÃªme devenu la nouvelle religion du Forum Mondial de l'Eau : l'eau est un bien public qu'il faut protÃ©ger. Mais ce sursaut a des airs de farce et attrape.Â Le droit pÃ©nal franÃ§ais comme le droit pÃ©nal europÃ©en - sans mÃªme parler du droit pÃ©nal international - sont impuissants Ã rÃ©primer les plus grosses infractions commises Ã l'encontre des ressources en eau de la planÃ¨te - les "masses d'eau" au sens de la directive cadre europÃ©enne, tout comme les atteintes Ã la biodiversitÃ© en gÃ©nÃ©ral.Â

Des avancÃ©es sont ici ou lÃ perceptibles ; des populations civiles engagent des batailles courageuses dans lesquelles des juges leur donnent parfois raison. C'est David contre Goliath, un mythe bien rÃ©confortant, mais loin d'Ãªtre rÃ©alitÃ© ; en vrai, cela reste une histoire de pots de terre contre les pots de fer. Le droit n'a pas encore trouvÃ© le bon alliage, celui qui lui permettrait d'aller guerroyer sur le terrain des industries mÃ©tallurgiques, chimiques, pÃ©troliÃ¨res et autres... Cela vaut mÃªme en AmÃ©rique du Nord ou en Europe oÃ¹, en dÃ©pit des risques encourus, nombre d'industries continuent de commettre chaque jour des infractions, par un simple calcul : un calcul de rentabilitÃ©.

Un cas d'injustice environnementale dans les communautÃ©s de JuanacatlÃ¡n et El Salto, dans l'Ã‰tat de Jalisco au Mexique

L'Ã‰tat de Jalisco est situÃ© en bordure de l'ocÃ©an Pacifique. Dans la vallÃ©e d'Atemaja, Ã plus de 1 500 mÃ¨tres d'altitude aux environs du lac Chapala, sa capitale, Guadalajara, cinq millions d'habitants, fait figure de Silicon Valley mexicaine. Dans certains quartiers, le niveau de vie y est comparable Ã celui de l'Espagne ou de l'Italie...Â Mais Ã quel prix pour les autres - toutes les autres communautÃ©s : le dÃ©veloppement Ã©conomique de l'Ã‰tat s'est fait sans se prÃ©occuper d'aucun maniÃ¨re ni d'elles ni de l'environnement. Le fleuve qui traverse la rÃ©gion - le second fleuve du Mexique, le rÃ-o Santiago, ouÂ rÃ-o Grande de Santiago comme l'avaient baptisÃ© les Conquistadors, est devenu un poison. Son nom indien Ã©tait Chignahuapan, de Nahua, "sur neuf cours d'eau". Il reprÃ©sentait alors un affleurement du monde souterrain, du Mietlan et de ses neuf enfers. Triste prÃ©sage peut-Ãªtre.

La Constitution des Ã‰tats-Unis Mexicains mentionne pourtant expressÃ©ment, dans son article 4,Â l'obligation pour l'Ã‰tat de garantir Ã ses citoyens le droit Ã l'eau ainsi d'ailleurs qu'Ã un environnement sain.Â "Notre exemple dÃ©nonce un systÃ¨me qui depuis trente ans nous a fait perdre le sens de la vie", explique Graciela Gonzales de Encizo, "des couloirs industriels regroupent des entreprises de toute sorte - agro-alimentaires, automobiles, textiles, pÃ©trochimiques, pharmaceutiques, etc. -,Â qui ont installÃ© une pollution permanente."

La cascade de Salto de JuanacatlÃ¡n, qui reÃ§oit les eaux du rÃ-o Santiago, est emblÃ©matique de l'ampleur du problÃ¨me : l'odeur putride et la mousse nocive qui atteint jusqu'Ã un demi-mÃ¨tre de haut, la proximitÃ© de logements et l'absence faune et de flore dans le voisinage, tÃ©moignent du dÃ©sastre. Ã€ divers endroits des composants toxiques ont Ã©tÃ© dÃ©tec comme le mercure, le cadmium, le chrome ou le plomb. La National Water Commission - CONAGUA, a estimÃ© que les rejets industriels sont 3,4 fois supÃ©rieurs aux rejets des eaux usÃ©es municipales. En dÃ©pit de l'existence de normes telles que la norme NOM-001-ECOL-1996 ou la norme et la norme NOM-002-ECOL-1996, identifiant et indiquant les limites maximales admissibles de polluants dans les rejets d'eaux usÃ©es, ces rejets sont en rÃ©alitÃ© trÃ¨s peu rÃ©glementÃ©s et surveillÃ©s. Aucune mesure ne concerne des substances comme leÂ nonylphÃ©nol (un perturbateur endocrinien) ou du benzÃ¨ne (une substance cancÃ©rigÃ¨ne).

Le niveau du lac Chapala qui assurait prÃ¨s de la moitiÃ© de l'alimentation en eau de Guadalajara n'a cessÃ© de baisser etÂ se trouve aujourd'hui au niveau le plus bas de ces 100 derniÃ¨res annÃ©es. La pression sur la nappe phrÃ©atique n'a elle-mÃªme cessÃ© d'augmenter : plus de 6 millions de mÃ¨tres cubes qui sont puisÃ©s chaque annÃ©e pour alimenter la ville et ses industries. Les dÃ©charges industrielles voisines augmentent encore les pollutions. La plus importante de cesÂ dÃ©charges est grande comme 75 terrains de football.

L'urbanisation s'accÃ©lÃ¨re dans le bassin d'emploi, en mÃªme temps que s'amplifie les cas de cancers et les naissances prÃ©maturÃ©es. Mais les populations affectÃ©es ont en dÃ©finitive trÃ¨s peu de recours possibles. Des actions collectives ont bien Ã©tÃ© engagÃ©es ; une assemblÃ©e rÃ©gionale des populations riveraines s'est constituÃ©e aux fins de regrouper les intÃ©rÃªts et d'engager le dialogue avec les autoritÃ©s, des ateliers d'information sont organisÃ©s. Une action a aussi Ã©tÃ© engagÃ©e auprÃ¨s du Tribunal latino-amÃ©ricain de l'eau. Aucune rÃ©ponse n'a Ã©tÃ© donnÃ©e Ã ce jour, pas plus qu'un quelconque engagement des pouvoirs publics. Le problÃ¨me est qu'il subsiste d'importantes contradictions dans la lÃ©gislation mexicaine : lÂ´article 6 de la Loi MiniÃ¨re de 1992 Ã©tablit que lÂ´exploration et lÂ´exploitation de minÃ©raux a la prioritÃ© sur toute autre utilisation de la terre, y compris lÂ´agriculture ou le logement et que l'eau utilisÃ©e dans le processus d'extraction appartient Ã la compagnie miniÃ¨re. Les appÃ©tits de compagnies Ã©trangÃ¨res sont Ã©normes ; selon un rapport en 2004, si le Mexique est un pays presque totalement "minÃ©ralisÃ©", 85 % des rÃ©serves minÃ©rales restent non exploitÃ©e malgrÃ© le fait que plus de 10 000 mines ont Ã©tÃ© ouvertes depuis les annÃ©es 1980.Â Dans le bassin du rÃ-o Santiago, 10 concessions sont installÃ©es qui ont dÃ©jÃ engendrÃ© plus de 200 conflits environnementaux.

En rÃ©alitÃ© pour les compagnies miniÃ¨res comme pour les industriels, le Mexique est devenu un vÃ©ritable eldorado, complÃ¨tement intÃ©grÃ© Ã la zone nord-amÃ©ricaine de libre-Ã©change et complÃ¨tement "libre" tout court. "L'agenda gouvernemental donne la part belle au dÃ©veloppement, le droit du travail se dÃ©rÃ©gule et les services de santÃ© se dÃ©mantÃ¨lent", conclutÂ Graciela Gonzales de Encizo.

Des militants de Greenpeace ont investi, le 22 marsÂ 2012, Ã bord d'un kayak la cascade de Salto de JuanacatlÃ¡n. Photos Ulises Ruiz Basurto / EFE - Greenpeace

Film Un Salto de Vida - contact

RÃ-o Santiago

Blog Por un Salto dig

Â

Boire, respirer, manger du pÃ©trole : la rÃ©alitÃ© des populations du delta du Niger

Dans le delta du Niger, on ne compte plus les fuites de pÃ©trole : depuis cinquante ans, d'aprÃ¨s les experts, 9 Ã 13 millions de barils ont Ã©tÃ© dÃ©versÃ©s dans cette rÃ©gion couverte par la mangrove. La pollution est la plus grave jamais

survenue, l'Ã©quivalent de deux plateformes pÃ©troliÃ¨res Deepwater Horizon dans le golfe du Mexique ou d'un Exxon Valdez tous les ans ; cette pollution est aussi restÃ©e plus discrÃ¨te. 31 millions d'habitants vivent dans ce delta, grand comme le Portugal, quadrillÃ© d'olÃ©oducs et jonchÃ© de puits. InterrogÃ©e sur les fuites, la Shell Petroleum Development Company (SPDC) dÃ©nonce les vols, les sabotages et les activitÃ©s terroristes. PauvretÃ©, violence et corruption font de la rÃ©gion une zone complexe et instable. 600 milliards de dollars et quelques ont Ã©tÃ© "dÃ©versÃ©s" sur le Nigeria depuis les premiers forages, sans jamais profiter aux populations. L'Ã‰tat nigÃ©rian est actionnaire de la SPDG Ã hauteur de 55 %, aux cÃ´tÃ©s de Shell, l'opÃ©rateur (qui dÃ©tient 30 % du capital), de Total (10 %) et Eni (5 %). En 2010, la compagnie rappelle avoir versÃ© 1,7 million de dollars de compensation Ã la suite de fuites ; depuis 2006, elle a aussi recensÃ© en moyenne 169 dÃ©versements de brut par an dans le pays.

Une Ã©tude a Ã©tÃ© entreprise dans la partie la plus ravagÃ©e, l'Onigoland, par le Programme des Nations unies pour l'environnementÂ - d'ailleurs financÃ©e par Shell, et qui a confirmÃ© les allÃ©gations faites depuis des annÃ©es par Amnesty International. Des zones qui apparaissaient comme non affectÃ©es en surface sont en fait gravement contaminÃ©es sous terre ; la santÃ© publique est sÃ©rieusement menacÃ©e dans au moins dix communautÃ©s ogoni dans lesquelles l'eau potable a Ã©tÃ© contaminÃ©e. Le rapport prÃ©cise que "dans l'une de ces communautÃ©s, Ã Nisisioken Ogale, dans l'ouest du pays Ogoni, des familles boivent de l'eau provenant de puits contaminÃ©s par du benzÃ¨ne, un cancÃ©rigÃ¨ne reconnu, Ã un niveau 900 fois supÃ©rieur Ã ce que prÃ©conise l'Organisation mondiale de la santÃ©". L'Ã©quipe scientifique a trouvÃ© une couche de huit centimÃ¨tres de pÃ©trole raffinÃ© flottant dans la nappe phrÃ©atique alimentant ces puits, le rÃ©sultat d'une fuite de pÃ©trole survenue il y a plus de six ans. Concernant la vÃ©gÃ©tation, l'augmentation du raffinage artisanal entre 2007 et 2011 s'est accompagnÃ©e d'une baisse de 10 % de la couverture de mangrove saine, soit un total de 307 380 mÃ¨tres carrÃ©s ; sans restauration de l'environnement, le raffinage artisanal pourrait conduire Ã une perte irrÃ©versible dans la mangrove dans cette zone.

Le traitement pollution reprÃ©senterait l'opÃ©ration de nettoyage la plus vaste jamais rÃ©alisÃ©e. Cette opÃ©ration pourrait prendre vingt-cinq Ã trente ans. Aussi, le PNUE a prÃ©conisÃ© la crÃ©ation d'un fonds spÃ©cial pour l'Ogoniland et suggÃ©rÃ que les compagnies pÃ©troliÃ¨res et le gouvernement nigÃ©rian y injectent dÃ©jÃ pour commencer 1 milliard de dollars (700 millions d'euros).

L'impunitÃ© des compagnies trouve son pendant dans l'indigence d'un Ã‰tat complice, sous le regard indiffÃ©rent des Ã‰tats nord qui abritent les siÃ¨ges de ces entreprises. Pour la plus grande tranquillitÃ© de tous, les filiales sont juridiquement distinctes de leurs sociÃ©tÃ©s-mÃ¨res.

Les batailles de l'eau sont multiples, complexes et difficiles. Les dommages sont le plus souvent Ã retardement, et parfois invisibles. Les plaignants sont confrontÃ©s Ã des juges qui, s'ils existent, sont soit incompÃ©tents soit corrompus. Les acteurs industriels sont Ã©videmment conscients de leur impunitÃ© et en jouent. La solution est donc de conjuguer toutes les actions possibles : judiciaires, politiques, sociales et Ã©conomiques, voire de l'Ã©tranger, car les victimes directes de ces pollutions sont la plupart du temps elles-mÃªmes sans grand poids Ã©conomique.

Le 16 juin 2011, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a adoptÃ© pour la premiÃ¨re fois une nouvelle sÃ©rie de principes en matiÃ¨re de droits de l'homme Ã respecter dans le monde des affaires. Cet ensemble de rÃ¨gles visent Ã contraindre les entreprises Ã amÃ©liorer le respect des droits de l'homme dans leurs pratiques et leur gestion. Ce n'est qu'une recommandation, mais qui ouvre une nouvelle voie pour la sociÃ©tÃ© civile et les ONG.

L'objectif est Ã©videmment que ces principes puissent Ã terme Ãªtre lÃ©galement dÃ©fendus.

Â

Le Nigeria compte 160 millions d'habitants. En 2050, il devrait Ãªtre le 3Ã¨me pays le plus peuplÃ© au monde aprÃ¨s la Chine et l'Inde. 30 millions de jeunes NigÃ©rians sont sans emploi, alors que deux tiers de la population vit avec moins de 3 dollars par jour. 2,4 millions de barils de pÃ©trole sont produits chaque jour dans le pays, placÃ© au 1er rang des producteurs d'Afrique.

images - Amnesty International UK

Â

Bussi sul Tirino : la plus grande dÃ©charge toxique d'Europe

La commune de Bussi sul Tirino, dans la province de Pescara dans la rÃ©gion des Abruzzes en Italie abrite aujourd'hui la plus vaste dÃ©charge toxique d'Europe. Le passÃ© industriel de la vallÃ©e remonte au dÃ©but du XXe siÃ¨cle, lorsque s'y installa la Compagnie Franco-Suisse d'Ã‰lectricitÃ©. Reprise par la SociÃ©tÃ© Italienne d'Ã‰lectricitÃ©, l'usine a enregistrÃ© croissance rapide avec le lancement de la production de chlorate et d'hypochlorite de sodium, de chlorure de soufre, d'acide chlorhydrique et de lingots d'aluminium (cette derniÃ¨re production utilisant la bauxite locale). Pendant la guerre, la production s'est orientÃ©e vers les explosifs (le chlorate de potassium) et les gaz toxiques (le phosgÃ¨ne). AprÃ¨s-guerre, le site s'est encore dÃ©veloppÃ© dans la chimie industrielle, notamment en intÃ©grant, Ã partir des annÃ©es 1960-70, production d'additifs pour carburants.

Lorsque les sites d'enfouissement ont Ã©tÃ© dÃ©couverts, la premiÃ¨re rÃ©action des autoritÃ©s et des acteurs industriels a Ã de nier la possible contamination des eaux souterraines. Et c'est aujourd'hui sous la pression d'ONG - WWF Italie notamment que les choses sont progressivement en train d'Ã©voluer. Un groupe d'Ã©tude de la facultÃ© d'architecture de Pescara-Abruzzo a aussi effectuÃ© des prÃ©lÃ¨vements sur les divers aquifÃ¨res, qui dÃ©noncent les contaminations. Les acteurs se retranchent dorÃ©navant derriÃ¨re l'anciennetÃ© des mÃ©faits. Et l'affaire ne semble pas non plus Ã©mouvoir grandement les mÃ©dias.

Le groupe d'Ã©tudiants soutient aujourd'hui un projet de rÃ©habilitation territoriale de la vallÃ©e qui, en dÃ©pit de tous ces mÃ©faits, reste d'une grande beautÃ© naturelle. Ce projet s'oppose Ã celui dÃ©fendu par les autoritÃ©s locales, qui concerne l construction d'une cimenterie. La loi italienne est du cÃ´tÃ© des adversaires Ã ces projets de rÃ©-industrialisation. Cependant, c'est seulement en se renforÃ§ant et en s'alliant au monde scientifique que la sociÃ©tÃ© civile pourra imposer un autre futur Ã ce territoire.

Le cas de Bussi sul Tirino n'est pas isolÃ© : 57 autres sites du genre sont rÃ©pertoriÃ©s en Italie. Mais l'attention de la sociÃ©tÃ civile doit se porter au-delÃ , sur tous les sites susceptibles de rejoindre cette liste. La facultÃ© d'architecture de Pescara-Abruzzo va publier un mÃ©morandum sur ce territoire qui, elle l'espÃ¨re, pourra servir d'autres projets de rÃ©habilitation. La note sera titrÃ©e "Il n'est plus temps"... sous-entendu plus temps de tergiverser.

Â

images - L'Espresso

Â
Les lois sont-elles en panne ?

Triste anniversaire : deux ans aprÃ¨s le terrible dÃ©sastre dÃ» Ã l'explosion de la plateforme Deepwater Horizon de BP dans le golfe du Mexique, survenue le 20 avril 2010, un nouvel accident - cette fois en mer du Nord avec Total, vient de survenir. Depuis dimanche 25 mars, les Ã©quipes de Total sont en train de se battre pour contenir vainementÂ une grave fuite de gaz sur sa plateforme d'Elgin-Franklin, situÃ©e Ã 240 kilomÃ¨tres du littoral Ã©cossais. Une fois de plus le dispositif le BOP - blow out preventer -, qui permet en cas de perte de contrÃ´le de confiner le gaz ou le pÃ©trole Ã l'intÃ©rieur du gisement et d'Ã©viter la fuite, n'a pas fonctionnÃ©.

VoilÃ pour l'Ã©vÃ¨nement. Mais deux ans aprÃ¨s la marÃ©e noire du golfe du Mexique, nous n'en sommes non plus pas plus avancÃ©s sur le plan de la pÃ©nalisation de tels accidents. Il y a tout juste un mois, le 2 mars, le groupeÂ pÃ©trolier britannique BP a obtenu un accord Ã l'amiable rÃ©glant une partie du contentieux. L'accord va permettre d'indemniser des entreprises privÃ©es de la rÃ©gion souillÃ©e par la marÃ©e noire qui a suivi la catastrophe, Ã hauteur de 7,8 milliards de dollars.Â Cela ne couvre Ã©videmment pas le gros "morceau" du contentieux, les procÃ©dures ouvertes par les pouvoirs publics amÃ©ricains : le ministÃ¨re amÃ©ricain de la Justice, des agences fÃ©dÃ©rales, les Ã‰tats et collectivitÃ©s affectÃ©s. accord Ã l'amiable de derniÃ¨re minute se traduit cependant de facto par un nouveau report du procÃ¨s attendu, visant Ã dÃ©terminer les responsabilitÃ©s de BP dans la marÃ©e noire.

La multiplicitÃ© des plaignants et leur puissance feront, peut-on l'espÃ©rer, avancer l'Ã©tat de droit. Mais rien n'est gagnÃ©... Ã l'autre bout de la FÃ©dÃ©ration, la Californie - pourtant rÃ©putÃ©e comme un Ã‰tat progressiste et dÃ©fenseur de l'Ã©cologie loin de prÃ©senter un dÃ©but de solution Ã sa crise de l'eau. "L'eau potable est fournie aux entreprises, celle polluÃ©e est laissÃ©e aux femmes et aux enfants des quartiers dÃ©favorisÃ©s", Ã©nonce Linda Sheehan, avocate au Earth Law Center qui estime que si les lois environnementales ont initialement Ã©tÃ© crÃ©Ã©es pour dÃ©fendre les intÃ©rÃªts des populations et de leurs environnements, ces lois sont aujourd'hui en panne. La raison est que ces lois environnementales, sensÃ©es dÃ©fendre les ressources en eau ou les forÃªts, sont rÃ©guliÃ¨rement refoulÃ©es devant les intÃ©rÃªts Ã©conomiques et financiers des acteurs de l'industrie. "Ces lois finissent par lÃ©gitimer la surexploitation et la pollution."Â En 1849, en Californie, l'enjeu Ã©tait de mettre l'eau Ã disposition des chercheurs d'or ; un siÃ¨cle et demi plus tard, elle est mise Ã disposition des exploitants gaziers de l'Ã‰tat de New-York, de Pennsylvanie, du Michigan, de l'Arkansas ou du Wyoming.

NÃ©anmoins Ã Pittsburg, dans l'Ã‰tat de Pennsylvanie, une loi vient d'Ãªtre adoptÃ©e qui criminalise l'utilisation de l'eau pour l'extraction de pÃ©trole et de gaz. Ce n'est pas le droit Ã l'eau dont il s'agit ici mais bien du "droit de l'eau"Â -Â l'eau devient le sujet, dÃ©fendu en tant que tel, avec un droit Ã la vie, Ã la propretÃ© et mÃªme Ã la libertÃ©. En Ã‰quateur, la Constitution modifiÃ©e en 2008 pour rappeler ce droit de l'eau et des Ã©cosystÃ¨mes ; cette reconnaissance a prÃ©figurÃ© la DÃ©claration universelle pour les droits de la Terre MÃ¨re, adoptÃ©e Ã Cochabamba, Bolivie, le 22 avril 2010, par la ConfÃ©rence mondiale des peuples sur le changement climatique.

Occupy Wall Street et le mouvement des IndignÃ©s tÃ©moignent de la montÃ©e de la revendication pour une sociÃ©tÃ© diffÃ©rente, d'autres valeurs et d'autres droits, la maximisation non plus du profit mais du bien-Ãªtre environnemental et humain. Des modÃ¨les sont Ã crÃ©er, davantage holistiques.

Vers un tribunal pÃ©nal international de l'environnement ?

Le malheur vient de l'impunitÃ© des dommages crÃ©Ã©s Ã l'environnement. La premiÃ¨re prioritÃ© serait d'Ã©tablir que les crimes contre l'eau, et plus gÃ©nÃ©ralement les crimes contre l'environnement, sont des crimes contre l'humanitÃ©. La seconde prioritÃ© serait de crÃ©er un tribunal pÃ©nal international de l'environnement. Ce second point fait dÃ©bat, les discussions traÃ®nent sur des questions de sÃ©mantique alors que les populations affectÃ©es sont dans l'attente d'outils juridiques pour dÃ©fendre leur droit Ã un environnement sain.

Un droit international de l'environnement existe, qui repose sur plus de 500 traitÃ©s ou accords multilatÃ©raux, dont 300 environ ont un caractÃ¨re rÃ©gionalÂ ; mais il lui manque son pendant : une cour ou un tribunal apte Ã qualifier et juger les manquements et atteintes Ã ces accords. La crÃ©ation de ce tribunal pÃ©nal international de l'environnement est donc un impÃ©ratif. Sa fonction sera de traiter les atteintes Ã l'environnement dÃ¨s lors que les plaintes n'auront pu Ãªtre traitÃ©es ou rÃ©glÃ©es par les tribunaux nationaux ou si les consÃ©quences ont des portÃ©es supra-territoriales.

Il restera encore Ã prÃ©voir les moyens financiers nÃ©cessaires Ã la restauration des milieux ; concrÃ¨tement un Fonds pour dommages Ã l'environnement, Ã l'image de celui crÃ©Ã© en 1995 par le Canada, et qui serait alimentÃ© par les montants adjugÃ©s par le tribunal pÃ©nal international de l'environnement, les rÃ¨glements Ã l'amiable et les paiements volontaires, ainsi que les sommes provenant de divers fonds internationaux et ou assurances professionnelles.

Le chemin sera long et difficile - un vÃ©ritable Camino de Santiago -, aussi Gustavo Gomez, procureur gÃ©nÃ©ral Ã la Cour fÃ©dÃ©rale de Tucuman en Argentine, propose un plan d'action "post-FAME" : il s'agira de crÃ©er un groupe de travail permanent d'avocats qui permette Ã tout Ã chacun, Ã travers Internet ou d'autres moyens, de consulter et s'informer sur ses droits et les procÃ©dures possibles ; le site devra par ailleurs recenser et Ã©valuer toutes les situations litigieuses, et reporter les actions engagÃ©es par la sociÃ©tÃ© civile. L'objectif est de gagner en efficacitÃ©. Il faut œuvrer pour le rapprochement progressif des corpus juridiques nationaux, afin de lutter contre la dÃ©localisation d'activitÃ©s et la crÃ©ation d'usines polluantes dans des pays minÃ©s par la corruption et oÃ¹ les contrÃ´les sont moins draconiens qu'en AmÃ©rique du Nord ou en Europe. Le renforcement du droit international de l'environnement ne peut non plus se limiter aux seuls instruments onusiens, par nature uniquement opposables aux Ã‰tats.

Dans l'immÃ©diat, il faut aussi dÃ©noncer la criminalisation automatique et la persÃ©cution des militants environnementaux qui se battent pour leurs droits. "En Argentine, 500 personnes ont Ã©tÃ© emprisonnÃ©es pour ces combats contre la pollution ou la dÃ©gradation du milieu de vie et malgrÃ© cela les gens continuent Ã se battre ; encore rÃ©cemment 7 000 personnes, des artistes et des poÃ¨tes, ont effectuÃ© une marche de 400 kilomÃ¨tres en chantant.Â Mais il faut aussi savoir que les "disparus" argentins d'aujourd'hui sont d'abord des militants environnementaux. Les multinationales payent souvent les Ã©lus ou diverses bandes pour faire disparaÃ®tre les protestataires. Beaucoup partent en exil" a expliquÃ© Gustavo Gomez.

Â

Mouvement paysan de Santiago del Estero, MOCASE - documentaire Semillas

Fiscalia general ante la CÃ¡mara federale de Apelaciones de TucumÃ¡n - Argentina

International Academy of Environmental Sciences - IAES

Â

Un agenda post-FAME

Si l'enjeu Ã terme est bien la reconnaissance d'un droit de l'eau et l'instauration d'un corpus juridique dÃ©fendable devant un tribunal pÃ©nal international de l'environnement, la mobilisation engagÃ©e Ã Marseille Ã travers la rencontre Eau, planÃ¨te & peuples puis le Forum alternatif mondial ne doit pas flÃ©chir. Les organisations participantes doivent dÃ¨s Ã prÃ©sent jeter les bases d'une coordination structurÃ©e leur permettant de nourrir leur action, de se renforcer et se professionnaliser en engageant un travail de fond sur des dossiers symboliques, les plus aptes Ã faire Ã©merger un vÃ©ritable droit international de l'eau. .

Â

ResSources

Ateliers Droit Ã l'eau

Le FAME organisait 4 autres ateliers sur le droit Ã l'eau : TÃ©moignages des luttes locales contre la spoliation de la ressource et pour la reconnaissance du droit Ã l'eau comme un droit humain fondamental

L'eau, patrimoine de la terre et bien commun : dÃ©fense des Ã©cosystÃ¨mes et du cycle intÃ©gral de l'eau

"Ca s'Ã©crit eau, Ã§a se lit dÃ©mocratie" : mobilisations citoyennes et mouvements sociaux pour le droit Ã l'eau

La dynamique politique du droit Ã l'eau

FAME 2012